



REFERENCE DE LA PROCEDURE	DATE DE CREATION	Version
Charte N° 05 /2024	02/04/24	01

### Charte du comité ALCO

Diffusion Générale

Signature

Date d'entrée en vigueur : 04 24

Chef Division Commerciale

**Mohamed SIDI** 

Directeur Général Adjoint

Algerian Union Bank, SA au Capital Social de 1 850 000 000 MRU
Siège social : Lot n°80 de l'Ilot HMS - BP N°8581, Tevragh Zeina, Nouekchott, Mauritanie RC N° 3909 / 119863, Agrément N° 16 NIF : 01323633

1





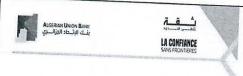


REFERENCE DE LA PROCEDURE	DATE DE CREATION	Version
Charte N° O /2024	02/04/24	01

# Sommaire

l.	PRINCIPES GENERAUX :	3
	THE DO COMMITE	
III.	MISSIONS PRINCIPALES :	3
IV.	ORGANISATION DES REUNIONS :	4
V.	LES RISQUES A ANALYSER	5
		5





REFERENCE DE LA PROCEDURE	DATE DE CREATION	Version
Charte N°७ 5 /2024	02/04/24	01

Le comité ALCO (Asset and Liability Committee) est chargé de surveiller et de gérer de manière proactive les risques liés aux actifs et aux passifs de la Banque. Afin d'assurer une gestion efficace des actifs et des passifs.

# **PRINCIPES GENERAUX:**

Le comité ALCO doit respecter les principes suivants :

### 1. Transparence:

Le comité ALCO opère de manière transparente en ce qui concerne ses décisions et ses recommandations. Toutes les informations pertinentes sont communiquées de manière claire

### 2. Responsabilité:

Chaque membre du comité ALCO est responsable de la prise de décision et de la gestion des risques liés aux actifs et aux passifs. Chaque membre doit agir dans l'intérêt de la Banque.

### 3. Objectivité:

Les décisions prises par le comité ALCO doivent être basées sur des données objectives et des analyses rigoureuses. Les émotions et les préjugés personnels ne doivent pas influencer les décisions prises par le comité.

### 4. Collaboration:

Le comité ALCO encourage la collaboration et la communication ouverte entre ses membres. Les différents points de vue sont pris en compte lors de la prise de décision.

### 5. Gestion des risques :

Le comité ALCO identifie, évalue et gère de manière proactive les risques liés aux actifs et aux passifs de la Banque. Des mesures appropriées doivent être prises pour atténuer les 6. Conformité:

Le comité ALCO respecte les lois, les réglementations et les normes professionnelles applicables. Toutes les décisions prises par le comité doivent être conformes aux exigences légales et réglementaires.

#### II. **MEMBRES DU COMITE:**

Les membres du comité sont désignés par décision de la Direction Générale.

#### III. **MISSIONS PRINCIPALES:**

Le comité ALCO doit avoir pour mission de :

- 1. Analyser l'ensemble du portefeuille de produits et services de la Banque pour évaluer les risques liés à l'actif et au passif.
- 2. Évaluer la sensibilité de la Banque aux variations des taux d'intérêt et des taux de change.





REFERENCE DE LA PROCEDURE	DATE DE CREATION	Version
Charte N° 05 /2024	œloy/ ey	01

- 3. Revoir des politiques et des limites de risque en matière de liquidité, de taux d'intérêt et de change.
- 4. Examiner des résultats de stress tests sur le portefeuille pour évaluer la résilience de la Banque en cas de scénarios défavorables.
- 5. Suivre de l'évolution des indicateurs financiers du marché et des données économiques pour anticiper les risques potentiels.
- 6. Réviser des stratégies de couverture et des mécanismes de gestion des risques pour s'assurer qu'ils sont adéquats et efficaces.
- 7. Revoir des décisions récentes en matière de financement et d'investissement pour évaluer leur impact sur le profil de risque de la Banque.
- 8. Discuter sur les dernières tendances du marché financier et de l'économie qui pourraient influencer les décisions futures en matière de gestion des actifs et des passifs.
- 9. Approuver des nouveaux produits financiers ou des modifications des politiques de gestion des risques.
- 10. Évaluer de la performance globale du portefeuille et des décisions prises dans le cadre de la gestion du risque d'actif et de passif.

#### IV. **ORGANISATION DES REUNIONS:**

Pour chaque réunion, le comité doit suivre les étapes suivantes :

# 1. Planification des réunions :

Les réunions du Comité ALCO sont mensuelles, toutefois la Direction Générale peut convoquer, à tout moment, une réunion extraordinaire en cas de besoin. Assurer que les membres du Comité sont disponibles pour ces réunions et fixer des dates à l'avance.

### 2. Ordre du jour :

Élaborer un ordre du jour détaillé pour chaque réunion, en incluant les points à discuter, les rapports à présenter, les décisions à prendre et les actions à suivre. Distribuer l'ordre du jour aux membres avant la réunion pour qu'ils puissent se préparer.

### 3. Préparation des rapports :

Demander aux responsables des différentes structures de préparer des rapports, ou des notes, sur les risques de marché, la liquidité, les performances financières, les tendances du

Ces rapports seront examinés lors des réunions du Comité.

### 4. Animation de la réunion :

Le président du Comité ALCO anime la réunion en suivant l'ordre du jour préétabli. Il veille à ce que tous les points soient abordés, que les discussions restent centrées sur les objectifs du Comité et que les décisions soient prises de manière collégiale.





REFERENCE DE LA PROCEDURE	DATE DE CREATION	Version
Charte N° 65 /2024	02/04/24	01

# 5. Prise de décisions :

Les décisions prises lors des réunions du Comité ALCO doivent être consignées dans un procès-verbal. Les décisions doivent être claires, documentées et suivies d'actions concrètes

# 6. Suivi des actions :

Assigner des responsabilités pour le suivi des actions décidées lors des réunions du Comité ALCO. Assurer que les actions sont suivies et que les résultats sont présentés lors des

# 7. Formation continue:

Organiser des sessions de formation régulières pour les membres du Comité ALCO afin de renforcer leurs compétences en matière de gestion des actifs et des passifs, de risques de marché, de liquidité et tout autre aspect lié aux activités du comité.

### **LES RISQUES A ANALYSER** V.

Les risques à prendre en considération se présentent ainsi qu'il suit :

Risque de taux d'intérêt	Ce risque existe en raison des variations des taux d'intérêt qui peuver affecter la valeur des actifs et passifs de la Banque. Le comité ALCC doit surveiller et gérer ce risque pour atténuer d'éventuelles pertes.
Risque de liquidité	Ce risque se réfère à la capacité de la Banque à rencontrer ses obligations financières à court terme. Le comité ALCO doit s'assurer que la Banque dispose de suffisamment de liquidités pour faire face à ses engagements.
Risque de change	Ce risque se pose lorsque la Banque est exposée à des variations des taux de change qui peuvent affecter la valeur de ses actifs et passifs libellés dans une devise étrangère. Le comité ALCO doit surveiller et gérer ce risque pour atténuer les pertes potentielles
Risque de crédit	Ce risque se réfère à la possibilité que les contreparties de la Banque ne puissent pas honorer leurs engagements financiers. Le comité ALCO doit évaluer et surveiller la qualité du crédit des contreparties pour atténuer les risques.
Risque opérationnel	Ce risque se pose en raison de défaillances internes, de processus inefficaces ou de fraudes. Le comité ALCO doit veiller à ce que des mesures de contrôle adéquates soient en place pour gérer et atténuer ce risque.

Algerian Union Bank, SA au Capital Social de 1 850 000 000 MRU Siège social : Lot n°80 de l'Ilot HMS – BP N°8581, Tevragh Zeina, Nouakchott, Mauritanie RC N° 3909 / 119863, Agrément N° 16 NIF: 01323633